

**ANNEXE IV de l'arrêté ministériel du 25 avril 2006 relatif au DETISF**

**Tableau d'allègements et de dispenses des domaines de formation**

<b>Diplômes détenus par le candidat</b>	<b>Certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur</b>	<b>Baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale (SPVL) <u>ou</u> baccalauréat accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)</b>	<b>Baccalauréat professionnel services en milieu rural (SMR) <u>ou</u> Baccalauréat professionnel services aux personnes et aux territoires (SAPAT) <u>ou</u> brevet technicien agricole(BTA)</b>	<b>BEATEP spécialité activité sociale et vie locale ou BP JEPS animation sociale</b>	<b>Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire aide à domicile</b>	<b>Diplôme d'État d'assistant familial</b>	<b>Diplôme d'État d'aide médico-psychologique</b>	<b>Titre professionnel assistant de vie</b>
<b>Domaine de formation 1</b> Conduite du projet d'aide à la personne	<b>DISPENSE</b>			Allègement (non applicable en VAE)	Allègement (non applicable en VAE)		Allègement (non applicable en VAE)	
<b>Domaine de formation 2</b> Communication professionnelle et travail en réseau	<b>DISPENSE</b>	<b>DISPENSE</b>	<b>DISPENSE</b>	<b>DISPENSE</b>	Allègement (non applicable en VAE)	Allègement (non applicable en VAE)	Allègement (non applicable en VAE)	
<b>Domaine de formation 3</b> Réalisation des actes de la vie quotidienne					<b>DISPENSE</b>	Allègement (non applicable en VAE)	Allègement (non applicable en VAE)	<b>DISPENSE</b>
<b>Domaine de formation 4</b> Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne	Allègement (non applicable en VAE)							
<b>Domaine de formation 5</b> Contribution au développement de la dynamique familiale	Allègement (non applicable en VAE)					<b>DISPENSE</b>		
<b>Domaine de formation 6</b> Accompagnement social vers l'insertion	<b>DISPENSE</b>	<b>DISPENSE*</b>	Allègement (non applicable en VAE)	Allègement (non applicable en VAE)				

\* uniquement pour les titulaires du baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale option activités de soutien et d'aide à l'intégration

**La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétence correspondant et donc la dispense de l'épreuve de certification s'y rapportant.**